



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Affiché le 
ID : 027-212704779-20221108-DL49_2022-DE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **08 novembre 2022 à 20h00** - Date de convocation : **31 octobre 2022**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Pascal CARRIER**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, CARRIER, ANDRIEUX, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LOCHON, LE LAN-LE LUYER, DESCHAMPS

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mme MAGNAUDEIX (pouvoir à P.CARRIER), M. WECKSTEIN (pouvoir à P.MAINGUY), M.VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

DELIBERATION n° 49/2022 – DELIBERATION TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC ET PHOTOVOLTAÏQUE

M. le Maire propose de monter un dossier auprès de la Région pour terminer notre passage au LED de l'éclairage public, au travers de la pose de lampes LED et de pose de 3 lampadaires photovoltaïques.

Secteurs concernés : Route du Val / Chemin des pieds corbons / Les Barilletts

Installation de 3 lampadaires photovoltaïques automatiques sur le parking de la salle de la marette

Le conseil autorise M. le Maire à rechercher les financements possibles auprès de la Région et du Département au titre de la DSIL au travers du montage d'un dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

